



Formation Spécialisée du CSA d'administration centrale Déclaration liminaire

Paris, le 4 juillet 2025

Madame la Présidente,

PROTECTION DE LA SANTE DES AGENTS PAR FORTES CHALEURS ET CANICULE

Au-delà de vous alerter depuis plus d'un an et d'exiger des mesures concrètes afin que les bureaux de vos agents cessent de se transformer en fournaies pendant les périodes estivales, dès les premières journées à fortes chaleurs, **l'UNSa Justice SG AC** a sollicité une pratique accrue du télétravail, des aménagements d'horaires et une attention toute particulière envers les personnes vulnérables.

En effet, le 20 mai dernier, nous saisissons avec la CGT AC, vos services pour que des mesures préventives soient appliquées car les températures des bureaux dépassaient pour certains déjà les 30°.

Si **l'UNSa Justice SG AC** salue votre réactivité lors de sa saisine du 17 juin dernier qui a permis la diffusion d'une note « Chaleur et Canicule 2025 » le même jour, il est déplorable que les services n'en aient pas eu connaissance ou que d'autres n'aient pas jugé utile d'appliquer les consignes de protection des agents pendant cette vague de chaleur.

Une fois encore, les notes ne sont pas ventilées dans les services et ce sont les agents et leur santé qui en pâtissent !

De même nous sommes encore dans l'attente de réponse de vos services quant à notre demande de la tenue d'une FS spéciale canicule...

Par ailleurs, en plus de la parution du décret du 27 mai dernier qui a permis de reconnaître enfin la chaleur comme un risque professionnel à part entière et qui vous oblige désormais à agir de manière proactive et structurée, le ministre de la Fonction publique a annoncé la mise en œuvre d'un "plan canicule" au sein des services publics, à compter de ce mardi 1^{er} juillet. Dans une circulaire, il appelle les employeurs publics à appliquer plusieurs mesures de protection à l'égard des agents publics contre les effets de la canicule.

L'UNSa Justice SG AC veillera donc à ce que ces textes soient appliqués dans l'ensemble des directions et des services du secrétariat général et de l'administration centrale car le bien-être et la santé des agents sont une priorité pour notre organisation.

ACCORD RELATIF A LA QUALITE DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU MJ

Les négociations que nous menons depuis deux ans avec l'administration en matière de QVCT au niveau ministériel viennent de s'achever. Aux côtés de l'UNSa Justice et l'USM, nous signerons l'accord relatif à la qualité de vie et des conditions de travail au ministère de la Justice afin que celles-ci deviennent enfin un sujet prioritaire.

A cet égard, **l'UNSa Justice SG AC** tient à remercier la Secrétaire générale qui a tenu parole s'agissant de la déclinaison de cet accord sur le périmètre de l'administration centrale qui sera travaillé avec les organisations syndicales signataires si l'accord est validé.



Notre attente est forte envers cet accord car les agents du secrétariat général et de l'administration centrale souffrent d'un manque profond de reconnaissance et de valorisation de leur professionnalisme, dans un contexte professionnel exigeant et trop souvent dépourvu de conditions de travail décentes.

REGISTRES SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

L'**UNSa Justice SG AC** tient à saluer le travail des équipes qui a contribué à la création et au déploiement des registres dématérialisés au sein des délégations interrégionales.

Ces registres, déjà largement utilisés par nos collègues en région sont un réel gain de temps pour l'analyse et la lisibilité des retours.

CONSEIL MEDICAL MINISTERIEL

Lors de la précédente formation spécialisée du 26 mars dernier et suite au signalement de l'**UNSa Justice SG AC** sur la volumétrie des dossiers en attente, nous obtenions une réunion pour faire un point de situation afin de traiter en urgence les dossiers des agents en plus grande difficulté.

La situation s'est améliorée depuis l'arrivée de la nouvelle équipe et l'organisation de plusieurs conseils médicaux pour traiter un maximum de dossier. Cependant, les représentants syndicaux rencontrent encore des difficultés notamment en matière de transmission des éléments des dossiers.

Par ailleurs, des difficultés demeurent avec le SAR de PARIS dans la gestion des agents qui dépendent de la cour d'appel de PARIS où les représentants ont pu constater des prises de position unilatérales, un manque de clarté et de communication sur les dossiers, ainsi qu'un manque de rigueur administrative sur le sujet spécifique qu'est la maladie.... Face à cette situation la DSJ vient de se voir confier la mission de suivi, aussi l'**UNSa Justice SG AC** espère que ces problèmes seront enfin résolus !

CELLULE DE VEILLE RH DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

L'**UNSa Justice SG AC** déplore l'annulation de la réunion du 11 juin 2025 portant instruction des situations individuelles très sensibles identifiées via le dispositif de cellule de veille RH.

Les agents en grande difficulté se voient imposer de nouveau un retard dans le traitement de leurs problématiques. Malgré l'engagement du secrétariat général de tenir des réunions bimestrielles, une seule séance s'est tenue sur le premier trimestre de l'année.

Notre organisation vous demande donc qu'une nouvelle date nous soit communiquée lors de cette instance.

POINTS A L'ORDRE DU JOUR

S'agissant des points à l'ordre du jour, nous vous ferons part de nos observations en séance.



La Secrétaire générale
Sandrine DEBATS

« Pour l'avenir de nos métiers d'aujourd'hui et de demain »



mail : synd-unsa-justice-sg@justice.fr - Tél. : 01 70 22 75 09